



Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Visite de site

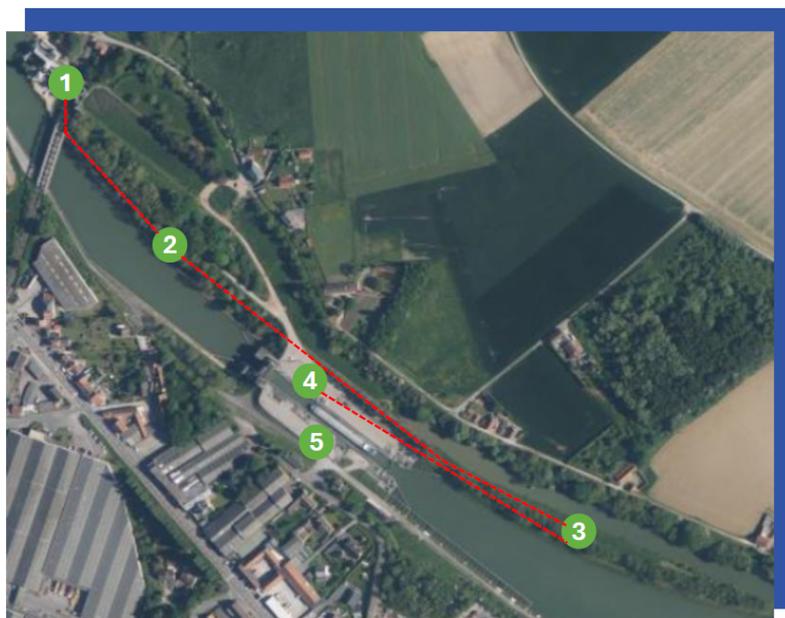
Synthèse des échanges

22 octobre 2024, Arques

Informations générales

- Une visite pour découvrir le projet, ses emprises et ses effets mais aussi les enjeux relatifs à l'écluse actuelle des Fontinettes
- Documents mis à disposition du public : vidéo de présentation du projet, dépliant, dossier de concertation, carte de la visite
- 4 participants présents.
- Présence d'Anne-Marie ROYAL, garante de la concertation

- 1 Départ de l'ascenseur à bateaux
- 2 Zone naturelle et enjeux patrimoniaux
- 3 Le projet de nouvelle écluse
- 4 L'écluse actuelle et le projet de régénération
- 5 Conclusion de la visite



Parcours de la visite de site

Synthèse des échanges

De nombreux échanges sur les caractéristiques du projet

- VNF a présenté le fonctionnement de l'écluse actuelle ainsi que les désordres observés et les suivis menés. Les emprises de la future écluse ont aussi été présentées aux participants.
- Des doutes sur les dimensions de la future écluse (comparables à l'actuelle) ont été exprimées et une vigilance émise sur le risque de devoir recommencer des travaux dans quelques décennies si l'écluse n'a plus le gabarit suffisant pour accueillir les futurs bateaux
- VNF répond que tout comme l'ancienne écluse, la nouvelle écluse pourra accueillir des bateaux de 135 m. Aujourd'hui, les innovations sur les péniches se font davantage sur les moteurs que sur des bateaux de plus en plus grands. La nouvelle écluse sera allongeable, c'est-à-dire qu'en cas de nécessité d'accueillir des bateaux plus grands, le sas de l'écluse pourra être allongé à 195 m. Cependant, le réseau fluvial Nord-Pas-de-Calais n'est pas aujourd'hui dimensionné pour accueillir des bateaux de plus de 135 m de long.
- Des échanges sur les franchissements du canal et sur la possibilité pour les piétons de pouvoir traverser les deux écluses, pour des déplacements quotidiens ou pour le plaisir de se promener sur le site. Un participant a souligné l'importance de maintenir cette possibilité de franchissement.
- VNF répond que la possibilité de franchir l'écluse ou non est liée à la volonté de sécurisation du site, notamment car à l'avenir il n'y aura plus d'éclusier sur place avec la mise en place de la téléconduite. Des études sont en cours pour étudier différents scénarios dont la possibilité pour les piétons de traverser les écluses des Fontinettes. VNF rappelle toutefois que le franchissement des écluses comme c'est le cas ici est plutôt une exception sur le territoire régional.
- Une inquiétude a été exprimée sur le désaxement de la nouvelle écluse par rapport à l'ancienne et donc sur le tracé du chenal à l'amont jugé moins optimal.
- VNF explique que si la nouvelle écluse était parallèle à l'ancienne, le projet aurait inévitablement impacté le pont SNCF voire l'ascenseur à bateaux puisque les bateaux auraient dû aller tout droit en sortie de l'écluse, ce désaxement permet donc de ne pas impacter les ouvrages existants à l'aval puisque le nouveau chenal rejoint l'ancien au niveau du pont. Le désaxement implique toutefois de devoir élargir le chenal à l'amont pour permettre aux bateaux d'arriver en alignement droit dans la nouvelle écluse. La solution retenue permet donc de mieux maîtriser les impacts tout en maintenant des conditions de navigation futures satisfaisantes.
- Une question a été posée sur la fragilisation que la construction de la nouvelle écluse pourrait provoquer sur l'écluse actuelle.
- VNF a répondu que plusieurs solutions ont été étudiées. Initialement dans la famille de scénarios retenue, la nouvelle écluse était 25 m plus à l'amont, mais pour maîtriser et réduire les impacts, le choix a été fait de rapprocher l'écluse et de la rendre adjacente à l'écluse actuelle. Néanmoins le projet prévoit que la nouvelle écluse soit un ouvrage

indépendant de l'écluse actuelle, qui n'aura pas d'impact sur la stabilité de l'écluse existante, qui est un ouvrage-poids. De plus les techniques de construction prévue, et notamment l'utilisation de parois-moulées permettront de maîtriser les impacts sur le site éclusier.

- Des questions ont été posées sur l'intégration des bassins d'épargne et leur fonctionnement
- VNF explique que les bassins d'épargnes seront intégrés au génie civil de la nouvelle écluse, ce qui permet de limiter les impacts fonciers (par rapport à des bassins d'épargne séparés comme construit plus classiquement). Ils seront successivement remplis et vidés au passage des bateaux pour permettre une meilleure gestion hydraulique du site et préserver la ressource en eau (seul 1/3 du volume d'eau sera transféré vers l'aval).

- Une question sur la raison de l'impact du projet sur quelques maisons a été posée
- VNF explique que l'implantation du projet dans la topographie existante implique de reconstituer un talus de 5 mètres de haut et de 10 à 15 mètres de large pour rattraper le dénivelé ce qui entraîne un impact sur les maisons les plus proches situées le long du canal.

- Un participant a interrogé VNF sur la replantation d'arbres dans le cadre des compensations environnementales
- VNF explique que la réalisation du projet impliquera effectivement des abatages d'arbres notamment le long de l'actuel canal en rive droite. Il y a un calcul d'équivalence à mener selon la quantité et la qualité des arbres abattus (typologie, essence, âge ,etc... : un vieil arbre abattu nécessitera la plantation de plusieurs jeunes arbres) qui permet de dimensionner les aménagements à mettre en œuvre pour compenser les effets du projet. Ces équivalences sont présentées dans les dossiers d'autorisation afin d'être, le cas échéant, validées par les services de l'État compétents en la matière.

- Un riverain qui verra sa maison impactée par le projet demande quelles sont les études menées sur la position de l'écluse et des éclaircissements sur l'impossibilité de rapprocher davantage la nouvelle écluse de l'ancienne afin de limiter les impacts.
- VNF explique que de nombreuses variantes ont été analysées au cours des précédentes phases d'études réalisées et que la variante présentée aujourd'hui est celle qui présente le moins d'impacts et le meilleur résultat au terme de l'analyse multicritères qui a été menée. De plus, la création et la consolidation d'un talus impliquaient un impact pour les habitations les plus proches, même avec une écluse insérée plus à l'amont. VNF a précisé par ailleurs que le projet se situe déjà très proche de l'écluse actuelle mais qu'il ne peut plus s'en rapprocher (la distance a déjà été fortement réduite afin de limiter les impacts). VNF a proposé à ce riverain de pouvoir présenter les sujets liés aux impacts spécifiques sur son bien dans le cadre de la permanence prévue dans le cadre du dispositif de concertation.

- Un participant demande si les dernières inondations ont eu un impact sur l'écluse actuelle.
- VNF répond que les dernières inondations n'ont pas particulièrement affecté la structure de l'écluse.

- Des questions sont posées sur la sécurisation de la future écluse, notamment en cas de choc avec un bateau.
- VNF explique que la nouvelle écluse sera équipée d'une part équipée d'un parechoc et d'autre part d'un système de fermeture automatique (fermeture en charge) des portes pour gérer les effets d'un accident ou d'un acte de malveillance sur une des portes, cela qui permet de protéger l'infrastructure en elle-même (pour le pare-choc) et surtout le territoire à l'aval.
- Un participant demande s'il ne serait pas possible d'imaginer un ascenseur à plan incliné comme en Alsace. Il ajoute également qu'il est dommage pour une infrastructure de seulement 57 ans de présenter des désordres aussi importants.
- VNF a expliqué sur ce point que ces autres scénarios ont été étudiés dans les phases précédentes, mais écartés à la suite de l'analyse multi-critères en raison de performance, de risques, d'impacts locaux ou de coûts trop importants.
- Sur « l'âge » de l'écluse actuelle, VNF explique que les interventions sont nécessaires en raison de problèmes dans la conception initiale qui n'a pas permis d'assurer une coupure étanche complète entre l'amont et l'aval de l'écluse et a engendré des écoulements sous l'ouvrage qui ont créé des désordres (présence de vides, déplacements de l'ouvrage, fissures et affaissements). L'autre problème indépendant étant une pathologie du béton qui a entraîné un gonflement de la poutre masque de l'écluse.

Des échanges sur les aspects environnementaux du projet

- Les impacts sur l'environnement, la faune et la flore de l'opération ont été présentés aux participants
- Plusieurs participants ont posé des questions sur l'intégration du projet sur la zone classée à proximité de l'ascenseur à bateaux.
- VNF explique que la zone entourant l'ascenseur à bateaux est un site naturel classé qui fait l'objet d'une vigilance spécifique. Aucun impact sur l'ascenseur à bateau n'est prévu dans le cadre du projet mais une recomposition du site classé est bien prévue dans le cadre du projet. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) suit ce projet et l'intégration au site classé, il est essentiel de conserver une lecture claire de ce patrimoine. Cela passe notamment par le maintien des petits perrés (murs de pierres) le long de la pelouse et l'entretien du fond pour évoquer la présence de l'eau et des anciens ouvrages du canal. Cette approche vise à préserver la compréhension historique et visuelle du site, ce qui constitue une exigence minimale des services de l'État.
- Une participante questionne la part du financement de l'État au projet, jugée faible, notamment si ce projet est intégré à un programme national plus global de réduction des émissions de polluants par les camions
- VNF explique que les financements de la Région sur les études se font via les Contrats de plan État-Région, qui fonctionne aussi via un principe de dotations de l'État à la Région. De même sur les financements européens qui sont quelque part aussi financés

par l'État. Il est précisé que seuls les financements des études sont connus aujourd'hui, le financement des travaux fera l'objet de futures négociations et de nouvelles conventions avec les différents partenaires. La répartition du financement des études telle que présentée aujourd'hui pourra donc être différente pour le financement des travaux.

Des échanges sur les impacts du projet sur la voie fluviale

- Une vigilance a été exprimée sur le risque d'embouteillages à l'écluse de Flandres dans le cas d'un doublement de l'écluse des Fontinettes et d'une augmentation de passages de bateaux
- VNF répond qu'il n'y a aujourd'hui pas d'embouteillage à Fontinettes (sauf évènement particulier) et le risque d'embouteillages à l'écluse de Flandres après le doublement de l'écluse des Fontinettes est très limité à moyen terme, notamment car il est prévu de pouvoir mieux coordonner les deux écluses entre elles (actuellement on passe plus vite l'écluse de Flandres que Fontinettes). En effet, l'écluse des Fontinettes représente le point le plus sensible du réseau dans les projections d'écoulement de trafic car – en raison de sa hauteur de chute – elle est la plus longue à franchir.
- Une question est posée sur le devenir du canal de Saint-Omer
- VNF répond qu'il n'est – à sa connaissance- pas prévu d'intervention sur le canal de Saint-Omer, aujourd'hui non navigué. Ce canal n'est d'ailleurs pas géré par VNF.

Des échanges sur la réalisation des travaux et leurs impacts

- Une question est posée sur les impacts des travaux sur la fibre enterrée le long du canal
- VNF répond que les travaux entraîneront effectivement le dévoiement des réseaux existants impactés et donc notamment de la fibre et que cela fait partie des sujets en cours d'étude (contacts pris avec les exploitants).
- Un participant demande si l'accès au site sera maintenu pendant les travaux
- VNF répond que le site et ses abords sera accessible uniquement aux riverains. Le reste du public ne devrait pas pouvoir avoir accès au site pendant les travaux pour des questions de sécurité
- Une question est posée sur le maintien du fonctionnement de l'écluse actuelle pendant les travaux
- VNF répond que l'actuelle écluse continuera à fonctionner pendant toute la durée des travaux en dehors des interventions normalement nécessaires impliquant une interruption de la navigation ou durant les périodes de crue comme c'est déjà le cas aujourd'hui.
- Un participant demande si l'acteur qui aura la charge de construire la nouvelle écluse, sera français et questionne VNF sur les impacts en termes d'emploi sur le territoire.

- VNF répond que les entreprises chargées des travaux ne sont pas choisies à ce jour. Un appel d'offre européen sera lancé pour les recruter en temps voulu mais il s'agira vraisemblablement d'un grand groupe avec différentes entreprises en cotraitance comme c'est toujours le cas pour des chantiers de cette importance. On estime aujourd'hui le nombre d'ouvriers nécessaires pour exécuter les travaux à 1 ETP par million d'euros investi, soit environ 200 ouvriers pour le présent projet. Ce chiffre sera affiné à l'aide des études sur les méthodes et le phasage des travaux et pourra être plus précis au moment de l'enquête publique. Dans ses marchés, VNF intègre des clauses environnementales mais aussi des clauses sociales qui impose un quota d'heures d'insertion. Il devrait également y avoir un besoin de recrutement local.
- Un participant souligne que toutes les grues qui interviennent lors des interventions sur l'écluse actuelle sont belges.
- VNF précise qu'effectivement aujourd'hui, les grues Dufour (groupe belge) interviennent sur les écluses du réseau dans le cadre d'un accord-cadre dont ils sont titulaires. Le principe de l'accord-cadre est de permettre une intervention rapide en cas de besoin urgent sans avoir à relancer un marché public.
- Un participant souligne les impacts positifs que pourrait aussi avoir le chantier pour la ville d'Arques (logement, restauration, etc.)

Des échanges sur la concertation

- Un participant regrette le faible intérêt des habitants pour la concertation, à l'exception des riverains directement impactés.
- VNF répond que la concertation a également mobilisé des personnes curieuses ou inquiètes et qui n'habitent pas à proximité. Elle est également l'occasion pour les autres parties prenantes du projet de recevoir les contributions du public, comme sur l'aménagement des alentours de la nouvelle écluse.
- Mme ROYAL, garante de la concertation, confirme qu'il est difficile de mobiliser au-delà des personnes directement impactées.

En images

